

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**LABORATOIRES ANIOS**

Selon la Directive 91/155/CEE

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218

Pavé du Moulin

59260 LILLE-HELLEMMES

☎ 03.20.67.67.67

Télécopie : 03.20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence :

ORFILA : 01.42.59.59.

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

ANIOS PRO DESINFECTANT ALIMENTAIRE

1.2 Fabricant

Laboratoires ANIOS

Pavé du Moulin

59260 LILLE-HELLEMMES



03.20.67.67.67.

Télécopie : 03.20.67.67.68.

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Association synergique de chlorure de didécyl diméthylammonium et d'alkylaminoalkylglycine.

2.2 Composants pouvant apporter un danger.

Chlorure de didécyl diméthylammonium.

C, R34, R22, R10

CAS n° 7173-51-5

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques

Xi : Irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.
- En cas de contact avec la peau, retirer les vêtements contaminés et se laver avec de l'eau et du savon. Si des réactions d'irritation ou de type allergiques survenaient, consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter d'urgence un médecin, lui montrer l'étiquette.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Moyens d'extinction - Recommandés	Le produit lui même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.
Méthodes particulières d'intervention	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Equipement spéciaux pour la protection des intervenants.	En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Mettre des gants appropriés
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...).
6.3 Méthodes de nettoyage	Ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue d'une réutilisation. Porter un équipement de protection adéquat. Des petits déversements peuvent être lavés avec beaucoup d'eau. De grands déversements doivent être recueillis pour être évacués. Laver ensuite à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1 Manipulation	Produit d'usage externe ne pas avaler. Eviter toute projection sur la peau et dans les yeux. Bien refermer après usage.
7.2 Stockage	Conserver dans son emballage d'origine. Stocker à l'abri de la chaleur, dans des locaux bien ventilés entre +5°C et +35°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES	
	Bain pour les yeux. Gants, lunettes de sécurité avec protections latérales.
	Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C : Liquide, limpide
	Couleur..... : Incolore
	Odeur : Faible
9.2 pH	Produit pur : 8,2 ± 0,5 à 20°C
	A dilution (0,25 %)..... : Env. 7,0
9.3 Masse volumique	0,992 ± 0,007 g/cc à 20°C
9.4 Tension de surface	30 ± 2 mN/m à 20°C (dilution à 0,25%)
9.5 Point de congélation	≤ -1°C
9.6 Point d'ébullition	+ 85°C
9.7 Point d'éclair	Non applicable
9.8 Inflammabilité	Ininflammable.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Oxydants organiques et inorganiques puissants. Les acides et les alcalis.

11 - Informations Toxicologiques

Contact oculaire : Irritation, gêne, caractérisée par un larmoiement et une rougeur de la conjonctive.

Par contact avec la peau, possibilité d'une légère irritation avec rougeur locale et démangeaisons, s'atténuant rapidement après un traitement approprié.

12- Informations Ecologiques

Recommandation s de la directive 89/542/CEE
Tensioactifs cationiques : Moins de 5%

Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement est à attendre.
Préparation facilement biodégradable, ne présente pas de risques appréciables pour la faune et la flore aquatique.

De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées par un système de traitement des eaux usées.

13- Considérations relatives à l'élimination

Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agréé d'incinération pour déchets spéciaux.

14 - Informations Relatives au transport

Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.

15 - Informations réglementaires

Fiches de données de sécurité

Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.

Classement/Etiquetage CEE

Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation)
Symbole(s) de danger : Xi : IrritantPhrases R :

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S :

S 2 : Conserver hors de portée des enfants.

S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 37 : Porter des gants appropriés.

Ce produit respecte les obligations mentionnées aux arrêtés du 27 octobre 1975 et suivants relatifs aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le numéro 9500079.

16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

Indication : Désinfection des surfaces et matériel de fabrication, par trempage et pulvérisation.Dose d'emploi : Utilisation à la dilution de 0,25% à 0,5%

Cette fiche tient compte de tous les dangers potentiels susceptibles d'être liés à la manipulation et à l'utilisation normales des préparations sous la forme où elles sont mises sur le marché, mais non nécessairement sous n'importe quelle forme différente d'utilisation finale, par exemple à l'état dilué.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.
